

Avis relatif au recrutement d'adjoints administratifs des services déconcentrés de l'éducation nationale par voie des PACTE au titre de la session 2006

Référence :

- Décret n°2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.
- Arrêté rectoral du 13 juillet 2006 portant ouverture du registre des inscriptions au recrutement par la voie des PACTE d'adjoints administratifs des services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (académie de La Réunion), au titre de la session 2006
- Circulaire du 14 septembre 2005 relative à la mise en œuvre du contrat dénommé PACTE

Un recrutement de deux adjoints administratifs par la voie des parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (Pacte) est ouvert par l'académie de La Réunion du lundi 4 septembre 2006 au vendredi 6 octobre 2006.

Rectorat

Division
des examens
et concours

Service
des concours

Bureau DEC1 A
Concours non
enseignants

NATURE DE L'EMPLOI

L'adjoint administratif exercera des tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Il pourra se voir confier des fonctions de secrétariat ou de gestion administrative ou financière.

Il sera appelé à exercer ses activités à La Réunion soit dans un collège, un lycée ou un établissement d'enseignement supérieur soit dans un des services administratifs du rectorat.

NATURE DU CONTRAT

Le PACTE est un contrat de travail en alternance destiné aux jeunes sans qualification ou peu qualifiés et durant lequel alternent des périodes de formation qualifiantes et des périodes d'activité professionnelle.

La durée du contrat est de deux ans maximum.

La rémunération versée s'élève à :

55% du traitement minimum de la fonction publique pour les jeunes âgées de 16 à 21 ans ;

70% du traitement minimum de la fonction publique pour les jeunes âgés de 21 ans et plus.

Au terme de leur contrat, les adjoints administratifs recrutés par la voie des Pacte peuvent être titularisés et devenir fonctionnaire, sous réserve de leur aptitude professionnelle.

NOMBRE DE POSTES

2 postes sont à pourvoir.

CONDITIONS D'ACCES

Pour se porter candidat, il faut :

- être âgé de 16 à 25 ans à la date de sélection des candidatures fixée au 17 octobre 2006 (date prévisionnelle)

- **et être :**

* Soit sans diplôme et sans qualification professionnelle reconnue ;

* Soit posséder un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat (niveaux VI, V bis ou V).

MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes du lundi 4 septembre 2006 au vendredi 6 octobre 2006 dans les agences ANPE.

Pour s'inscrire, le candidat doit respecter la démarche suivante :

1 – Tout d'abord, **le candidat remplit une fiche d'inscription (papier)** dans une agence ANPE

2 – Ensuite, **il saisit ces mêmes informations sur un formulaire Internet** sur une des bornes Internet mises à disposition dans chaque agence ANPE : un numéro d'inscription lui est alors attribué.

3 – Enfin, **il reporte le numéro d'inscription** Internet sur la fiche papier, la date, la signe et la remet à l'agent d'animation de zone de l'agence : une photocopie de la fiche lui est alors remise et celle-ci vaut récépissé de dépôt.

Attention : toute candidature remise après la date limite du vendredi 6 octobre 2006 sera rejetée.

SELECTION

Après vérification de la recevabilité des candidatures, l'ANPE transmettra à la commission de sélection compétente l'ensemble des fiches de candidature.

Les personnes dont la candidature aura été retenue par la commission de sélection seront convoquées à un entretien qui se tiendra le 30 ou le 31 octobre 2006.